N° 929 a

ECOLE NATIONALE VETERINAIRE DE LYON
Année scolaire 1929-1930 — N° 204

TRAVAIL du LABORATOIRE de ZOOTECHNIE et d'HYGIÈNE
de l'ECOLE NATIONALE VÉTÉRINAIRE DE LYON

LA RACE BOVINE MONTBÉLIARDE

THÈSE

PRÉSENTÉE

A LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE LYON

et soutenue publiquement le 10 MARS 1930

POUR OBTENIR LE GRADE DE DOCTEUR VÉTÉRINAIRE

PAR

René PIDOUX

Né le 10 Décembre 1904 à St-GERMAIN-en-MONTAGNE (Jura)

LYON
Imprimerie BOSC Frères & RIOU
42, Quai Gailleton, 42

1930

LA RACE BOVINE MONTBÉLIARDE

ECOLE NATIONALE VETERINAIRE DE LYON
Année scolaire 1929-1930 — N° 204

TRAVAIL du LABORATOIRE de ZOOTECHNIE et d'HYGIÈNE
de l'ECOLE NATIONALE VÉTÉRINAIRE DE LYON

LA RACE BOVINE MONTBÉLIARDE

THÈSE

PRÉSENTÉE

A LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE LYON

et soutenue publiquement le 10 MARS 1930

POUR OBTENIR LE GRADE DE DOCTEUR VÉTÉRINAIRE

PAR

René PIDOUX

Né le 10 Décembre 1904 à St-GERMAIN-en-MONTAGNE (Jura)

LYON
Imprimerie BOSC Frères & RIOU
42, Quai Gailleton, 42

1930

PERSONNEL ENSEIGNANT DE L'ÉCOLE VÉTÉRINAIRE DE LYON

Directeur..... **M. Ch. PORCHER.**
Directeur honoraire. M. F.-X. LESBRE.
Professeurs honoraires **M. Alfred FAURE, ancien Directeur.**
M. CADÉAC.

PROFESSEURS

Physique et chimie médicale, Pharmacie, Toxicologie..	**MM. PORCHER**
Botanique médicale et fourragère, Zoologie médicale, Parasitologie et Maladies parasitaires.....	**MAROTEL**
Anatomie descriptive des animaux domestiques, Tératologie, Extérieur	**TAGAND.**
Physiologie, Thérapeutique générale, Matière médicale	**JUNG**
Histologie et Embryologie, Anatomie pathologique, Inspection des denrées alimentaires et des établissements classés soumis au contrôle vétérinaire...	**BALL**
Pathologie médicale des Equidés et des Carnassiers, Clinique, Sémiologie et Propédeutique, Jurisprudence vétérinaire	**AUGER**
Pathologie chirurgicale des Equidés et des Carnassiers, Clinique, Anatomie chirurgicale, Médecine opératoire	**DOUVILLE**
Pathologie bovine, ovine, caprine, porcine et aviaire. Clinique, Médecine opératoire, Obstétrique.....	**CUNY**
Pathologie générale et Microbiologie, Maladies microbiennes et police sanitaire, Clinique.....	**BASSET**
Hygiène et Agronomie, Zootechnie et Economie rurale.	**LETARD**

PROFESSEUR AGRÉGÉ

Industrie et contrôle des produits d'origine animale.....	**TAPERNOUX**

CHEFS DE TRAVAUX

LOMBARD, COLLET, JEAN-BLAIN.

EXAMINATEURS DE LA THÈSE

Président : M. le Dr A. LATARJET, Professeur à la Faculté de Médecine
Officier de la Légion d'Honneur.

Assesseurs : M. LETARD, Professeur à l'Ecole Vétérinaire.
M. CUNY, Professeur à l'Ecole Vétérinaire.

La Faculté de Médecine et l'Ecole Vétérinaire déclarent que les opinions émises dans les dissertations qui leur sont présentées doivent être considérées comme propres à leurs auteurs et qu'elles n'entendent leur donner ni approbation ni improbation.

Au pieux souvenir

de mon Père et de ma Mère

A mon Frère

A ma Sœur

A la mémoire de mon Beau-Frère

A ma Belle-Sœur

A tous mes Parents

A tous mes Amis

A Monsieur le Professeur LATARJET

Pour le grand honneur qu'il nous fait en acceptant la présidence de notre thèse.

A Monsieur le Professeur LETARD

A Monsieur le Professeur CUNY

Avant-Propos

Franc-Comtois, nous avons plaisir à présenter comme thèse, un sujet se rapportant à la vie agricole de notre région.

Ayant passé notre enfance à la campagne, et depuis, ayant toujours conservé de nombreuses relations avec les paysans, nous avons constaté que leurs efforts étaient constamment dirigés dans un sens bien déterminé : à savoir l'augmentation du rendement laitier de leur bétail.

Aussi avons-nous été amené à étudier les caractères d'une race locale, fort bien adaptée aux conditions naturelles du pays, et possédant des aptitudes laitières maintenant très développées : la Race Bovine Montbéliarde.

Dans la présente étude nous traiterons tout d'abord de l'origine et de l'histoire de cette race, en nous efforçant de montrer comment, en partant de sujets médiocrement laitiers, les éleveurs sont arrivés, par la seule méthode de sélection, à les améliorer au point de vue production laitière et à créer pour ainsi dire une nouvelle race. Nous nous occuperons des caractères et de la conformation de ce bétail, et nous parlerons de l'action des diverses institutions zootechniques sur le per-

fectionnement. Nous terminerons enfin par un rapprochement entre la Race Montbéliarde et la Race Tachetée de l'Est.

Au cours de notre travail, nous avons constamment été dirigé et éclairé par les conseils de M. le Professeur Letard. Qu'il nous soit permis ici de lui adresser nos bien vifs remerciements et de lui renouveler toute notre gratitude.

Nous remercierons également M. Garapon, Directeur des Services Agricoles du Doubs, pour les nombreux renseignements et documents qu'il nous a gracieusement procurés.

LA RACE BOVINE MONTBÉLIARDE

Introduction

Type épuré et amélioré du bétail tacheté de l'Est de la France, la race bovine montbéliarde tire son nom du pays de Montbéliard, situé au nord du département du Doubs.

La ville de Montbéliard, sous-préfecture du Doubs, située dans une région essentiellement industrielle, a une population de 14.000 habitants. Il s'est développé autour de ce centre un élevage bovin très important, que l'on a sélectionné en vue de la production laitière, afin de pouvoir subvenir à l'alimentation de cette agglomération ouvrière.

Ainsi s'est progressivement constituée une race locale à aptitudes mixtes, dont les sujets sont très bons pour la production du lait, et peuvent aussi être exploités avantageusement pour celle de la viande ou du travail.

Au point de vue ethnologique, la race montbéliarde est classée dans le groupe des races convexes, type bréviligne, eumétrique.

Le milieu

Le milieu dans lequel est pratiqué l'élevage des animaux montbéliards est en grande partie constitué par les Monts Jura.

Intercalée entre la plaine suisse à l'Est et la plaine de la Saône à l'Ouest, la chaîne du Jura, rameau dévié des chaînes subalpines, revêt la forme d'un croissant aux extrémités effilées et s'étend sur une longueur d'environ 300 kilomètres sur une largeur maxima au centre de 80 kilomètres.

Le Jura est le type des régions plissées, et se présente sous une forme tout à fait dissymétrique.

Du côté suisse, il offre l'aspect d'une muraille abrupte dont l'altitude oscille entre 1.000 et 1.700 mètres, et forme le premier chaînon.

Du côté français, on rencontre d'autres chaînons parallèles au précédent, puis les plateaux dont l'altitude diminue progressivement jusqu'à la plaine bressanne.

Etude Géologique

Constitué par les terrains jurassiques auxquels il a donné son nom, le Jura a pris naissance à l'époque secondaire.

Au début du secondaire, le Jura était recouvert complètement par les mers; la partie Nord-Ouest a dû, par suite d'un soulèvement, rester moins longtemps sous les eaux que la partie Sud-Est; en effet, on n'y trouve qu'un peu de Jurassique moyen alors qu'au Sud-Est on rencontre du Jurassique supérieur, du crétacé et même quelques lambeaux de tertiaire.

Au tertiaire, à l'époque miocène, le Jura a été comprimé entre les Alpes naissantes, le Plateau Central, les Vosges et la Forêt Noire; il en est résulté la formation de nombreux plis, séparés par de profondes vallées dans la haute chaîne de l'Est, et des plateaux à l'Ouest.

Au Quaternaire, les glaciers ont recouvert le Jura; des moraines, barrant les cours d'eau, ont provoqué la formation de lacs.

Une coupe du Jura d'Ouest à l'Est nous montre tout d'abord le tertiaire bressan, le trias riche en sel, le jurassique inférieur avec des marnes bleues où la vigne pousse admirablement, puis le jurassique moyen formé de calcaires constituant le premier plateau, les calcaires du jurassique supérieur constituant les deuxième et troisième plateaux; enfin la haute chaîne plissée présentant une série d'anticlinaux séparés par de profondes vallées synclinales. Les anticlinaux comprennent des calcaires du jurassique supérieur, le fond des synclinaux est occupé par du crétacé.

Le Climat

Le climat est rude, avec des hivers longs et des étés courts, les neiges sont abondantes et persistent par-

fois pendant 5 à 6 mois de l'année, de novembre à avril.

La température oscille en moyenne, pendant la bonne saison, autour de +30°, et en hiver autour de —18°. On a enregistré de grands écarts de température. L'intensité du froid est très marquée principalement dans les arrondissements de Pontarlier et de Montbéliard. Les pluies sont abondantes, particulièrement au printemps et à l'automne. La quantité d'eau annuelle est de 0,^{m}812 ; dans la haute montagne les échelles hygrométriques accusent 1^{m}137 environ.

Production agricole

Au point de vue ressources végétales, la région jurassienne offre à étudier trois parties distinctes :

1° *Le Vignoble,* sur la côte calcaire qui domine la plaine de la Saône. Altitude 400 mètres.

2° *Les Plateaux* possèdent quelques champs de céréales dans les parties basses, des forêts avec les industries du bois, et surtout des pâturages avec les industries laitières, dans les endroits plus élevés. Altitude 500 à 900 mètres.

3° *La Montagne,* où les forêts de sapins superbes, alternant avec les excellents pâturages, constituent par leur exploitation la richesse du pays. Altitude 1.200 mètres.

Au point de vue agricole, la région jurassienne arrive à se suffire à elle-même; les céréales, les pommes de terre sont d'un bon rendement. En raison du morcellement de la propriété et de la difficulté d'exploitation du sol due au relief de la région, une grande

partie du terrain est abandonnée et convertie en pâturages. On note également une grande tendance à transformer certaines parties de territoires d'un faible rendement au point de vue fourrages, en plantations de sapins qui actuellement sont d'un bon rapport.

D'une manière générale cependant, les prairies naturelles, servant directement à l'alimentation du bétail, sont très riches. Les grandes familles botaniques, Graminées et Légumineuses en particulier, y sont abondamment représentées. Grâce à l'amélioration culturale (emploi des engrais phosphatés) et aussi grâce à l'arrachage de la Grande Gentiane et du Genévrier, qui abondent dans la région, la production fourragère, de ces pâturages d'été, qui est la base de l'alimentation du bétail, pendant les quatre mois, de juin à septembre, s'est énormément accrue.

Les fumures en couverture, et l'arrosage de certaines parties, avec le « lizier » qui est un mélange, particulier aux montagnes du Jura, de purin et de déjections solides des bovins, additionné de trois à quatre fois son volume d'eau, donnent également d'excellents résultats.

Ainsi les éleveurs se rendent compte, chaque jour un peu plus, de la nécessité d'améliorer les fonds de terre en vue du perfectionnement du bétail.

Origine de la Race Bovine Montbéliarde

La question de l'origine des races bovines tachetées de l'Est de la France, dont la Race Montbéliarde constitue un type amélioré, a été jusqu'à ce jour l'objet de nombreuses hypothèses. Malgré la divergence de celles-ci, la majorité des ethnologues s'accordent actuellement à faire remonter ce type bovin au *Bos frontosus*, bœuf du Quaternaire, caractérisé par un crâne large portant à sa partie supérieure, entre la base des cornes, une forte proéminence arrondie. A remarquer que certains auteurs voient dans le *Bos frontosus* une dérivation du *Bos primigenius*.

Sanson estime que ce type naturel, dénommé *Bos taurus jurassicus*, aurait son origine dans le Jura, et il le caractérise comme il suit: « Crâne brachycéphale, protubérance occipito-frontale épaisse et peu élevée, front large et fortement bombé chez le mâle, arrondi seulement chez la femelle ».

Plusieurs auteurs contemporains placent au contraire l'origine de ces animaux tachetés dans la péninsule scandinave. Ils auraient été introduits dans nos contrées au moment des Grandes Invasions de peuples venus du nord, en particulier par les Burgondes du IIIe au Ve siècle, car selon l'expression de l'historien Ma-

let, les Grandes Invasions ne furent pas seulement de simples migrations de peuples, mais « des déménagements de nations entières, hommes, femmes, enfants, *troupeaux*, quittant sans esprit de retour la première patrie et partant à la recherche d'une patrie nouvelle ».

Cette dernière hypothèse, grâce à la découverte de restes fossiles du *Bos frontosus* en Scandinavie, et à l'existence actuelle d'une race busquée rouge à extrémités blanches, groupe en sa faveur un grand nombre de partisans parmi les ethnologues contemporains. Elle paraît être la plus vraisemblable.

Historique

Dans la dernière moitié du XIXe siècle l'ensemble du bétail occupant le versant français de la chaîne du Jura, c'est-à-dire la région de l'Est de la France comprise entre les Vosges, la Suisse, le Rhône et la Saône, était composé d'une population bovine assez disparate où se mélangeaient des éléments de conformation et d'aptitude variées.

D'après Sanson, aux variétés de configuration du sol correspondaient des groupes ethnographiques différents dénommés « races » dont l'ensemble constituait la « *race jurassique* ».

a) Le groupe des montagnes, appelé race comtoise ou taurache;

b) Le groupe de la vallée, appelé race fémeline;

c) Le groupe de la Dombes, appelé race bressane.

D'autres auteurs groupaient sous le nom de race comtoise cet ensemble des trois variétés précédentes qu'ils dénommaient sous-races. Ils distinguaient ainsi la sous-race taurache, la sous-race fémeline et la sous-race bressane.

I. La race taurache.

Dénommée ainsi en raison de l'aspect masculin offert par les femelles, la race taurache était composée d'animaux aux formes trapues, lourdes, épaisses et grossières.

La robe était de couleur pie-rouge; le rouge généralement terne, et pouvant même se dégrader jusqu'au jaune, provoquait un manque d'homogénéité dans la race.

Ces animaux, malgré la médiocrité de leurs aptitudes laitières, étaient cependant les plus exploités dans les localités fruitières des plateaux du Jura, dont les excellents pâturages contribuaient à donner un lait de qualités exceptionnelles. A remarquer également leur rusticité et leur grande résistance aux intempéries.

II. La race fémeline.

La race fémeline ainsi dénommée en raison de la tendance du type mâle vers le type femelle, était composée d'animaux fins, au pelage froment uniforme, plus ou moins foncé.

Malgré sa petite taille, elle possédait des qualités laitières assez développées et surtout une grande aptitude à l'engraissement. Elle occupait la région de plaines et de collines basses de la vallée de la Saône.

III. La race bressane.

La race bressane, peu homogène, de taille moins élevée et au corps plus trapu que la race fémeline,

offrait des vaches assez bonnes laitières. La robe était jaune froment ou jaune blanchâtre, on notait la présence de taches blanches sur certains sujets. On rencontrait cette race dans la région de la Dombes.

Essais d'amélioration du bétail comtois

Nous passerons successivement en revue les tentatives entreprises en vue du perfectionnement de chacun des groupes composant le bétail comtois.

I. La race taurache

La médiocrité du rendement laitier des animaux du groupe taurache n'était pas sans inquiéter les éleveurs; aussi, de tout temps, songèrent-ils à augmenter la qualité laitière de leurs vaches par l'introduction, dans le troupeau, de sujets étrangers améliorés. Ils s'adressèrent dans ce but aux races tachetées suisses, dont la parenté zootechnique, avec les sujets tachetés de France, est, comme nous le savons, très proche.

L'apport de cet élément étranger s'effectua par deux moyens différents, par l'introduction de femelles d'une part, et de mâles d'autre part. Il y a plus d'un demi-siècle, les propriétaires des riches pâturages du Jura empruntaient chaque année à la Suisse 4 à 5 mille vaches pour les 4 mois d'été, moyennant une redevance de 50 francs par tête. Cet emprunt, dû non pas à l'insuffisance de la production locale, mais à la préférence toute naturelle des éleveurs pour des ani-

mauxoffrant un meilleur rendement laitier pour une même quantité de nourriture donnée, aboutit à l'infusion considérable de sang suisse, et, par suite, à la transformation du bétail indigène.

L'importation sans cesse renouvelée de taureaux contribua, elle aussi, par le croisement obtenu, à la modification du bétail taurache.

Cette méthode d'amélioration poursuivie par les éleveurs n'était cependant pas admise par tous, et, dans l'ouvrage de Victor Borie : « Les animaux de la ferme », publié en 1863, se trouve la critique suivante :

« Les agriculteurs de ces montagnes auraient pu très bien par un choix raisonné de reproducteurs, par des soins intelligents, améliorer la race taurache, et la conduire au point de perfection où sont arrivées les races fribourgeoise, bernoise et simmenthal ; ils auraient pu ainsi s'affranchir du tribut humiliant qu'ils payent à la Suisse, en développant l'élevage, en multipliant les produits. Ils ont préféré hâter l'amélioration, en ayant recours à des croisements incessants qui tendent à substituer définitivement une race à l'autre. Ces croisements sont en effet si nombreux que la robe noire ou tachée de blanc donne aux individus une valeur plus grande, parce que l'acheteur les suppose plus directement issus de la race pure des cantons de Berne et de Fribourg. »

II. La race fémeline

Le bétail fémelin, le moins imparfait des trois groupes, suivant nos auteurs contemporains, perdait pro-

gressivement, lui aussi, ses caractères de pureté, sous l'influence des croisements, de sorte qu'au concours de Chaumont, en 1858, un inspecteur général de l'Agriculture disait : « Il y a dans cette race qui s'amoindrit tous les jours en nombre, envahie qu'elle est par le croisement de variétés suisses ou de la vallée de l'Oignon, des qualités de finesse, de précocité qui développées par un bon éleveur conserveraient à l'Est le seul type à peu près pur, qu'il présente aujourd'hui. »

Quelques années plus tard, cependant, se produisait une grande tendance à l'amélioration de la race par la seule sélection.

III. La race bressane

« La race est le reflet du sol ». Cette vieille formule est tout à fait vraie au sujet de la race bressane.

A côté du problème de l'amélioration du groupe bressan se posait celui de l'amélioration du sol lui-même. Le grand rôle joué en effet par le choix des reproducteurs demeure impuissant, si, en même temps, la nourriture des animaux et l'ensemble de leur hygiène ne sont pas modifiés.

La transformation du bétail de la Dombes était donc chose impossible avant l'assainissement de cette région.

Comme conséquence de l'application de la méthode de croisement en vue du perfectionnement du bétail franc-comtois, on rencontrait, dans le pays qui nous occupe, les animaux les plus variés, aussi bien au point de vue de la forme que du pelage.

La population bovine se trouvait formée d'un mélange, en état de variation désordonnée, des bétails taurache, fémelin, simmenthal, fribourgeois sans aptitudes bien marquées. A noter également l'introduction d'animaux de la race Durham dont on rencontre encore actuellement quelques rares sujets de croisement.

Cependant, les animaux de robe pie-rouge (le rouge pouvant aller du rouge foncé au rouge le plus pâle) étaient les plus nombreux; mais à côté d'eux voisinaient des sujets de pelage jaune, froment plus ou moins foncé, pie-noir, et même blanc uniforme.

Tel était l'état du bétail peuplant la Franche-Comté, il y a une cinquantaine d'années, avant que son amélioration fût devenue méthodique.

Formation de la race bovine montbéliarde
Sélection

Alors que, dans la plus grande partie de la Franche-Comté, l'amélioration était, comme nous venons de le voir, tentée par l'introduction de sujets suisses, dont le croisement avec le bétail indigène aboutissait à une véritable substitution de race, dans le pays de Montbéliard au contraire, les éleveurs dirigèrent l'amélioration de leurs troupeaux dans le sens de la sélection.

Depuis très longtemps, les cultivateurs avaient marqué une certaine prédilection pour les animaux à robe blanche, bien plaquée de rouge vif, avec absence de taches ou de mouchetures noires sur les muqueuses, les cornes et les onglons.

Cette préférence se trouva accrue par la nécessité de produire d'importantes quantités de lait pour l'alimentation d'une population ouvrière sans cesse croissante (nous sommes en effet au moment du grand développement de l'industrie métallurgique de la région) et aussi par les demandes en bétail des nourrisseurs du Midi qui appréciaient déjà, outre les qualités laitières, la rusticité de ces animaux.

Les éleveurs pratiquèrent alors, d'une façon empi-

rique, sans doute, mais avec un certain esprit de suite, une véritable sélection de ce bétail pie-rouge descendant de la variété taurache, et lui donnèrent le nom de leur pays.

La race montbéliarde était créée, et grâce à l'initiative du Comice Agricole de Montbéliard, malgré certaines oppositions, l'amélioration de ce bétail se poursuivit, de sorte qu'à l'Exposition Universelle de Paris en 1889, où un lot d'animaux présentés obtint un grand succès, l'appellation de Race bovine Montbéliarde fut officiellement consacrée.

Aussitôt, un Herd-Book fut organisé, et à la faveur des efforts coordonnés et soutenus, dans la poursuite de l'œuvre de sélection entreprise, cette nouvelle race tout à fait homogène, ayant devant elle un brillant avenir, se trouva définitivement constituée.

En résumé, la création de la race montbéliarde fut le résultat de la sélection au sein de l'ancienne race taurache; sélection empirique au début, se manifestant comme nous l'avons vu par la préférence des agriculteurs pour les animaux de couleur pie-rouge vif, avec cornes et onglons blancs; sélection méthodique dans la suite par le choix et la multiplication des meilleurs géniteurs, et par l'élimination rigoureuse de la reproduction de tout animal ne répondant pas exactement aux conditions exigées par le standard.

Standart

Race de grande taille à robe pie-rouge, le blanc s'étendant à la partie inférieure du corps et aux extrémités (tête, membres et queue); le rouge de couleur franche et vive, prédominant à la partie supérieure du corps en grandes plaques bien délimitées. Tête parfois ornée de lunettes. *Cornes entièrement blanches, ainsi que les onglons et les muqueuses, qui doivent être franches de toute marbure noire ou foncée.*

Tête moyennement courte, large aux yeux, à profil droit, avec orbites légèrement proéminentes, mufle large, cornes se dirigeant d'abord en dehors, puis en avant et en haut; attache de la tête dégagée; encolure musclée avec fanon réduit; poitrine profonde avec côtes bien arquées; ligne du dos droite, attache de la queue non proéminente; membres droits, forts et nerveux.

Aptitudes mixtes; marques laitières développées.

Conformation

Tête et Cornage. — Front large et long, légèrement incurvé, avec arcades sourcilières un peu proéminen-

tes; chanfrein court, droit, régulièrement arrondi au-dessous des yeux.

Mufle large avec naseaux bien ouverts, lèvre large recouvrant la mandibule inférieure qui sera suffisamment longue, sans exagération.

Yeux grands, bien ouverts, presque à fleur de peau, doux et tranquilles.

Maxillaire inférieur court, à branches bien écartées, et ganaches musculeuses.

Chignon bien marqué, ondulé, à mèches fines.

Cornes minces, cylindriques, de préférence aplaties à la base avec ruguosités naturelles; longueur restreinte, courbures régulières, symétriques autant que possible.

Peau fine, bien appliquée, de préférence avec nombreux plis sur les ganaches, à crins plus ou moins longs, mais relativement fins.

Encolure, Poitrine, Epaule. — Nuque large.

Gorge dégagée.

Encolure plutôt courte, forte chez le taureau, étroite chez la vache.

Fanon réduit souple, rude.

Poitrail large et profond.

Epaule assez large, vigoureuse chez le taureau, plus grêle chez la vache, bien attachée et musclée au garrot, bien délimitée d'avec l'encolure, avec pointes régulièrement écartées, obliquité moyenne.

Bras plutôt court, en angle droit avec l'épaule, bien musclé.

Sangle et Côte. — Sangle ou circonférence thoracique ample, large, profonde, longue.

Côte arrondie et bien arquée.

Ligne du dos. — Ligne du dos bien droite de la nuque à la queue.

Rein et Flanc. — Rein court, large, soutenu bien attaché avec le dos et la croupe.

Flanc court, bien attaché.

Bien remarquer que la longueur du tronc devra provenir du thorax et du bassin et non des reins et du flanc, la longueur de ceux-ci entraînant généralement un affaissement de la ligne du dos.

Bassin. — Large, long. La largeur s'apprécie aux hanches, aux articulations coxo-fémorales, à la pointe de la fesse. La pointe des hanches sera presque de niveau avec leur croisée sur l'épine dorsale.

Croupe régulière, presque arrondie, large aux fesses; celles-ci peu relevées.

Cuisses longues, peu obliques, musclées, culottées.

Attache de la Queue. — Mince, peu saillante, plutôt affaissée, sans être noyée dans les fesses comme chez le durham ou la hollandaise.

Queue fine, à crins fins.

Membres antérieurs. — Avant-bras long et musclé.

Genou large, bien marqué, mais sec, nerveux et souple.

Canons courts, assez forts et secs.

Boulets fermes sans être gros.

Paturons peu obliques, peu allongés.

Onglons petits, droits, bien talonnés.

Membres postérieurs. — Les membres postérieurs seront irréprochables et d'une grande vigueur chez le taureau, à cause des efforts spéciaux qu'il doit produire.

Jambe bien musclée, presque près du jarret.

Jarret solide, fort surtout chez le taureau, mais nerveux et à saillies osseuses bien marquées.

Canons droits, forts, secs.

Aplombs. — *Vue de côté :* au repos membres antérieurs bien droits, l'axe dans la verticale du garrot; membres postérieurs avec obliquité de la cuisse et de la jambe, telle qu'une verticale de la pointe de la fesse rase le derrière du jarret et du canon.

Vue de face : La verticale de la pointe de l'épaule passera par le milieu du genou et de l'onglon intérieur.

Vue de derrière : La verticale de la pointe de la fesse passera par le milieu du jarret et du canon. (Si les pointes des fesses et les articulations coxo-fémorales sont bien écartées, les cuisses, les jambes et le jarret le seront aussi suffisamment pour loger les organes de la lactation ou de la reproduction.)

Harmonie des formes d'ensemble. — Impression plus ou moins favorable donnée par l'animal considéré dans son ensemble et destinée à contre-balancer

ce que l'examen séparé de chaque partie peut avoir de défectueux.

Robe. — Blanc et rouge franc, le rouge prédominant sur l'encolure et le tronc, en grandes plaques bien délimitées, sans taches noires.

Cornes et onglons blancs.

Muqueuses du mufle et des yeux, blanc rosé.

Développement général. — Avec une bonne conformation, et pour le même âge, préférer la plus grande taille (hauteur, grosseur, poids), mais cependant sans exagération.

Indices laitiers. — Ampleur relative du bassin.

Le taureau doit être fort de l'encolure et de l'avant-main; au contraire la vache bonne reproductrice et bonne nourrice présente un bassin dont la prédominance sur l'avant-main est en proportion directe avec ces deux qualités.

Mamelle. — Ample, bien attachée en avant, et en arrière, de consistance homogène et souple; trayons de grosseur moyenne, trayons supplémentaires recherchés; peau fine, duvetée; veines laitières sur le pis et sous le ventre, grosses, variqueuses, contournées; peau fine et détachée au périnée entre le pis et la vulve.

Ecusson. — Le plus développé possible, quelle que soit sa forme.

PEAU. — Souple et détachée, sur la côte fine le plus possible (généralement épaisse chez la montbéliarde) (v. tête, mamelle). La couleur jaune du pourtour des ouvertures naturelles (yeux, anus, vulve), l'aspect cireux de l'intérieur des oreilles sont un bon indice du pouvoir beurrier de l'animal.

MENSURATIONS

I. — *Mâles.*

Hauteur au garrot ..	147,5	136,5	137	146	137	153	131	151
— au dos	147	138	137,5	144	137,5	149	129	145
— au sacrum ..	154	141	146,5	153	141,5	157	137	147
— de la poitr.	78	73	75,5	78	70,5	81	68	82
Largeur de la poitr.	58	54	62	54	47	62,5	43	59,5
— aux hanches	59	52	54	53	49,5	61	46	57
— aux trochant.	58,5	53,5	55	52	50	61,5	47	57
Longueur du bassin.	57	53	54	53	48,5	65	47	59
— du tronc ..	185	154	170	180	155	178	142	182
Périmètre de la poitr.	213	196	205	214	215	225	174	219
Périmètre du canon antérieur	24	22,5	24	23,5	23	24	21	22
Poids vif	859	692	804	717	572	931	475	860
Indice thoracique...	0,75	0,73	0,69	0,69	0,66	0,76	0,65	0,27
Indice corporel.....	0,86	0,78	0,83	0,84	0,72	0,79	0,81	0,83

II. — *Femelles.*

Haut^r^ au garrot.	144	124	110	130	138	139	139	140	138,5
— au dos ...	141	125	112	131	136	136	135	137	136
— au sacrum..	152	131	120,5	138	144	145	140	143	143
— de la poitr..	80,5	64	56,5	72	73,5	74	75	75	70,5
Larg^r^ de la poitr.	60	41	42	49,5	52,5	48	49,5	53	50,5
— aux hanch..	64	41	50	58,5	62	52	57	57,5	52
— aux troch...	62	44	43	51	56	51,5	58	55,5	54
Long^r^ du bassin..	67	46	43	56	55	56	60,5	57,5	53
— du tronc	178	134	125	159	162	159	166	163	159
Périm. de la poit.	210	159	150	195	191	180	192	197	186
Pér. du can. ant..	20	19	19	20	21	19	20	19,5	20
Poids vif .....—	870	353	326	580	617	537	652	661	607
Indice thoracique.	0,74	0,64	0,74	0,68	0,71	0,64	0,66	0,70	0,71
Indice corporel...	0,85	0,84	0,83	0,81	0,84	0,88	0,86	0,82	0,85

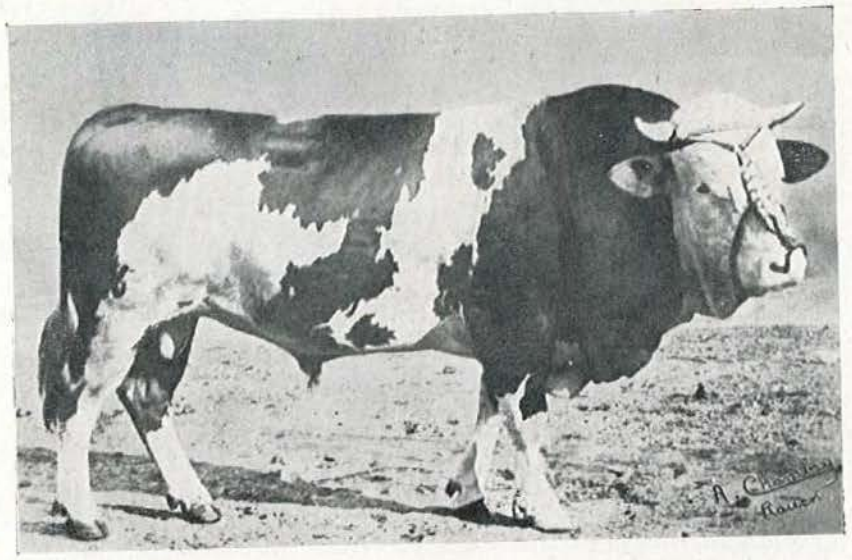

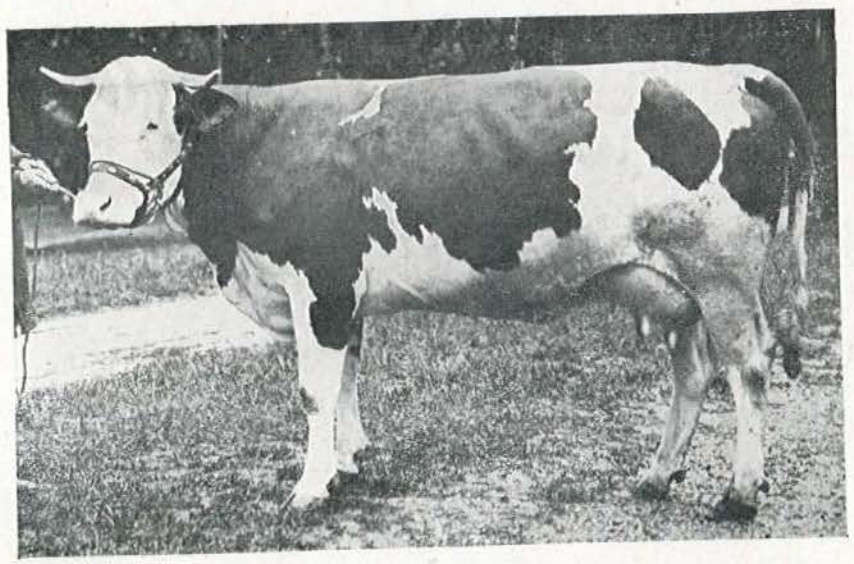

Aptitudes

« Aptitudes mixtes; marques laitières développées ».

Le bétail montbéliard possède la triple qualité de produire du lait, d'être apte au travail, et de terminer avantageusement sa carrière à la boucherie.

A. Production du lait

Malgré sa rusticité, la vache montbéliarde s'affirme avant tout bonne laitière. Sans vouloir briguer une place d'honneur parmi les grandes productrices de lait, elle mérite néanmoins de figurer dans un bon rang.

Grâce à la sélection méthodique dont cette race a été l'objet depuis sa création, sélection favorisée, comme nous le verrons plus loin par l'action des diverses institutions zootechniques (Herd-Book, Union des Syndicats d'Elevage, Office Agricole, Contrôle laitier) la production du lait a considérablement augmenté.

Du point de vue qualitatif, le lait est très apprécié et doit sa qualité aux excellents pâturages des montagnes.

Le rendement annuel moyen est de 2.900 litres,

pour un poids vif de 525 kilogs environ. Ce chiffre est largement dépassé par un grand nombre de laitières.

Pendant l'année 1928, le contrôle laitier opéré sur 320 vaches a donné les résultats suivants :

16 vaches ont produit plus de 5.000 litres au cours d'une lactation type :

7383	5800	5331	5100
6883	5616	5310	5070
6300	5430	5244	5070
5800	5340	5200	5028

43 ont fourni entre 4.000 et 5.000 litres;

Les autres entre 2.500 et 4.000 litres.

La répartition de la production du lait pendant la durée de la lactation est relativement régulière; elle s'accroît assez rapidement pour atteindre son maximum vers la sixième semaine, et elle conserve ce maximum jusque vers le cinquième mois. Puis il y a décroissance jusqu'au huitième ou neuvième mois, époque vers laquelle la production du lait s'atténue et disparaît.

Il faut en moyenne 26 à 27 litres de lait pour faire un kilog de beurre, soit une proportion de 38 pour 1000 environ de matières grasses.

Au point de vue production beurrière, en 1928 également, la première vache classée a fourni 349 kilogs, et 31 sujets ont produit plus de 200 kilogs.

Composition moyenne d'un lait de vache montbéliarde (relevé à l'Ecole Nationale d'Industrie Laitière de Mamirolle).

Eau	875
Lactose	48,5
Matières grasses	37
Caséine	32,5
Sels	7 —
	1000,0

Extrait sec, 125 p. 1000.

Acidité, 16° Dornic.

Nous pouvons admettre, d'après les renseignements obtenus, une richesse habituelle en matières grasses comprise entre 30 et 42 grammes par kilogramme de lait.

La richesse en caséine, relativement grande, permet un bon rendement en fromage, et le degré d'acidité, relativement peu élevé est tout à fait favorable à la fabrication et à la conservation du gruyère.

Utilisation du lait

Une très petite quantité du lait produit est livrée en nature à la consommation, la plus grande partie est utilisée pour les besoins de l'industrie laitière; nous voulons parler, pour plus de précision, de la fabrication des fromages.

La fabrication du gruyère, la plus répandue, est très bien adaptée aux conditions offertes par ces Associations bien spéciales à la Franche-Comté, que sont les « Sociétés de Fromagerie », plus simplement appelées « fruitières ».

La « fruitière » dont l'organisation et le fonctionnement ont été décrits par Brenot « L'industrie laitière

dans le département du Jura » (Thèse de Doctorat vétérinaire, Lyon 1929), est le lieu où le lait est transformé en ces énormes pains de fromage si appréciés sur tous les marchés français et étrangers : les gruyères Comtois.

A mentionner également le débouché, tout récent de l'Industrie laitière, dans la fabrication de la crème de gruyère.

B. Production de la viande

Les animaux de race montbéliarde ne possèdent pas d'aptitudes bien marquées en ce qui concerne la production de la viande. Ils sont principalement utilisés pour l'alimentation des marchés locaux.

Les veaux qui ne sont pas conservés pour l'élevage, sont sevrés de très bonne heure, généralement beaucoup trop tôt, et sont vendus pour la boucherie, à partir de l'âge de six semaines. Leur viande n'est pas très recherchée, et cela en raison de l'insuffisance de nourriture qui leur est attribuée. La valeur marchande du lait explique que cet aliment soit donné aussi parcimonieusement aux animaux qui ne doivent pas être conservés, Les éleveurs ont en effet un plus grand bénéfice à vendre le lait, au lieu de l'employer comme aliment pour les veaux destinés à la boucherie. Voici la raison primordiale qui fait que les veaux sont tués très jeunes, souvent même à un âge inférieur à six semaines, et ne sont pas très appréciés au point de vue culinaire.

Les bœufs sacrifiés pour la boucherie, sont principalement des sujets de travail, qui, en raison de la nourriture qui leur est fournie, foin ou regain presque exclusivement, ne sont pas livrés dans un très bon état à l'abattoir.

Le rendement actuel des meilleurs n'est guère que de 55 %, les moyens font 52 %, les bœufs maigres à peine 50 % .

Autrefois le rendement était plus élevé, il atteignait 58 %. Cet abaissement est dû à ce qu'à cette époque, les bœufs que l'on engraissait étaient des animaux qui possédaient selon l'expression locale, leur « graisse de veaux », c'est-à-dire des bœufs de trois ou quatre ans, qui avaient toujours été maintenus à l'étable. Ils ne travaillaient pas, ou très peu, et leur nourriture consistait pour la plus grande part en graines cuites. Cette préparation dans laquelle entrent beaucoup de fleurs de foin et de graines est dénommée « lécher » dans la région.

Quant aux vaches, elles ne sont livrées à la boucherie, qu'autant que la spéculation laitière dont elles sont l'objet, est insuffisamment rémunératrice. L'âge avancé, et l'épuisement de ces femelles font qu'elles sont très maigres, et ne fournissent pas une viande de bonne qualité. Celles qui subissent la castration, encore peu pratiquée il est vrai, peuvent être engraissées quelque peu, et sont de ce fait moins dépréciées sur les marchés.

C. Production du travail

Grâce à leur forte taille et à leur puissante musculature, les bœufs montbéliards sont aptes à fournir un effort considérable. Il y a quelques années encore, ils

étaient très recherchés pour effectuer les transports de bois provenant de l'Exploitation forestière. Les beaux sapins du Jura d'une longueur moyenne de 20 à 30 mètres, hissés sur de lourds chariots attelés d'une paire de forts bœufs, provoquaient une vive surprise chez les visiteurs inaccoutumés à voir de pareils chargements.

Actuellement, la traction mécanique, comme partout, tend à se substituer à la traction animale; néanmoins, il subsiste toujours un nombre important d'attelages, les animaux étant d'une grande utilité. On les emploie principalement dans la sortie des sapins aux abords d'une route pratiquable d'où les tracteurs automobiles les chargent facilement pour les conduire à la scierie. Malgré cette concurrence, une partie des transports s'effectue encore avec les animaux, et les voituriers des Monts Jura, très fiers de posséder un bel attelage, luttent énergiquement contre la traction mécanique.

Aux travaux des champs les bœufs montbéliards rendent également d'appréciables services : il est vrai que, là aussi, ils sont concurrencés par l'emploi de chevaux. Toutefois il est d'usage dans chaque exploitation agricole, de posséder dans un but de complément, outre un attelage de chevaux, une forte paire de bœufs.

En résumé si les bœufs montbéliards ne fournissent plus aujourd'hui un travail comparable à ce qu'il était autrefois, il n'en est pas moins vrai que leur valeur à cet égard reste entière, et il ne dépendra que des circonstances économiques pour que ce bétail soit au premier rang des animaux producteurs de travail.

Exploitation et élevage

Au premier chef, le bétail montbéliard est principalement exploité au point de vue de ses aptitudes laitières.

Les femelles qui font leur premier veau entre 28 et 34 mois sont conservées jusqu'à l'âge de 8 à 10 ans; à ce moment, on songe à les réformer. Mais, le plus souvent, ce n'est pas chez l'éleveur qu'elles atteignent cet âge; en effet, grâce à leur rusticité et à leur faculté de conserver leurs aptitudes laitières lorsqu'elles changent de climat, une grande partie des vaches sont exportées dans le Midi et en Algérie notamment, au moment de leur rendement maximum, et exploitées par des nourrisseurs qui désirent obtenir une grande quantité de lait. C'est vers 5 ou 6 ans que s'effectue ce transit, qui a pour conséquence malheureuse de diminuer le nombre des femelles encore aptes à la reproduction dans les régions d'élevage.

La nourriture des animaux a pour base le foin de pré consommé soit à l'état frais aux pâturages, soit à l'état sec pendant l'hiver.

Au printemps, les animaux, au sortir du régime sec de l'hiver, reçoivent progressivement du fourrage

veri, pris dès les beaux jours sont envoyés aux pâturages.

Quoi de plus pittoresque que la marche de ce troupeau pie rouge, gravissant les pentes des montagnes au son des innombrables clochettes dont l'écho remplit les vallées. Il est en effet d'usage dans les montagnes du Jura de placer une clochette à chaque animal qui va au pâturage.

Les animaux vont au pré soit sous la garde d'un « pâtre » de profession, et dans ce cas la population bovine de la commune toute entière lui est confiée, soit sous la surveillance de petits bergers qui conduisent séparément le bétail de chaque éleveur.

Le séjour au pâturage dure de juin à septembre, et, pendant tout ce temps, les animaux ne consomment que des aliments verts. Durant la mauvaise saison, le bétail demeure à l'étable, et, au cours de la longue période de stabulation imposée par la rigueur de l'hiver, le foin sec devient la base de l'alimentation. On complète cette dernière avec des betteraves, des tourteaux, des sons, des farines, etc...

Extension et exportation

On a écrit : « Il n'y a pas de race réellement douée de la faculté de s'acclimater partout. Cependant la race montbéliarde est bien près de donner un démenti à cette formule » (Dechambre).

L'élevage de la race montbéliarde, primitivement localisée au Département du Doubs et à quelques cantons de la Haute-Saône, s'est progressivement pratiqué dans la plus grande partie de ce dernier département; puis a gagné les départements limitrophes, Jura, Côte-d'Or, Haute-Marne, une partie des Vosges et du territoire de Belfort, et s'est répandu jusque dans l'Yonne et dans l'Aube.

Dans les différents concours agricoles départementaux et régionaux les animaux montbéliards sont représentés, et remportent chaque année de nombreux prix. Un grand débouché offert à la race montbéliarde grâce à sa facilité d'acclimatement, consiste dans l'exportation de femelles qui conservent leur qualité laitière. Les principales demandes de vaches laitières viennent du Midi de la France et d'Algérie. Chaque année, et même plusieurs fois par an, les laitiers alimentant une ville importante renouvellent leur cheptel, afin de combler les pertes subies soit par mort,

soit imposées par la réforme de certaines femelles en raison de leur vieillesse. Ces nourrisseurs possèdent pour la plupart un effectif d'environ 50 sujets. Les frais élevés occasionnés par une stabulation permanente, et les lourdes charges de transports, font que ces exploitants recherchent les vaches montbéliardes qui s'adaptent si bien à leur nouveau régime, et qui conservent leur rendement laitier.

Dans tout le Midi, on rencontre des montbéliardes autour des principaux centres; elles sont également appréciées le long du littoral méditerranéen.

En Algérie, Alger et Oran sont les deux centres principaux d'importation. La Tunisie et le Maroc sont également à mentionner.

Au Cameroun, l'introduction a été tentée, dans le but d'améliorer par croisement avec le zébu, les qualités laitières et le rendement en viande de ce dernier. L'acclimatement est quelque peu difficile au début, mais rapidement le montbéliard s'adapte aux influences de la colonie. L'hybride obtenu possède une avance de six mois au point de vue développement sur le jeune zébu.

En dehors de ces localités et régions qui importent régulièrement, il en est d'autres que nous passerons sous silence en raison de leur moindre importance.

L'extension si rapide de la race montbéliarde est la preuve la plus éclatante de la qualité de ses représentants.

Amélioration

Les heureux résultats constatés aujourd'hui dans la conformation et les aptitudes des animaux montbéliards, ne furent pas obtenus sans de multiples efforts. Pendant longtemps, en effet, les éleveurs eurent à lutter contre quelques défauts graves, parmi lesquels l'irrégularité du cornage, et l'insertion trop haute de la queue. Par suite de la sélection méthodique progressive, dont les reproducteurs furent l'objet, ces défectuosités ont été à peu près complètement éliminées, et actuellement, il est rare de rencontrer des animaux présentant une mauvaise direction des cornes, et une attache de la queue en cimier.

Le pelage, qui a acquis, lui aussi, une uniformité remarquable, a contribué à donner dans l'ensemble plus d'homogénéité au bétail. Les qualités laitières se sont progressivement développées, et aujourd'hui la vache montbéliarde s'affirme, comme nous l'avons vu, excellente productrice de lait.

Cette œuvre d'amélioration, résultat incontestable de la formation en sociétés de tous les agriculteurs, dont les travaux ont été dirigés dans un sens bien déterminé, se poursuit actuellement à l'exemple des pays étrangers, grâce à l'action du Herd-Book, de

l'Union des Syndicats d'Elevage, de l'Office Agricole et du Contrôle laitier.

Le Herd-Book

Dès sa reconnaissance officielle au cours de l'Exposition Universelle de Paris en 1889, la race bovine montbéliarde a ouvert un Herd-Book. Les premiers statuts, approuvés la même année par le Préfet du Doubs, furent modifiés en 1906.

Le Herd-Book fonctionna d'une manière incomplète, et cessa même de fonctionner pendant la guerre.

En 1920, de nombreuses modifications furent apportées, et l'Association prit alors le nom de « Société du Herd-Book de la race bovine montbéliarde ».

Les statuts de cette société constituée conformément à la loi sur les Associations du 1er juillet 1901, ont été déposés à la Préfecture du Doubs le 13 juillet 1922.

Le but de cette société est de maintenir la pureté de la race montbéliarde et de contribuer par une sélection, méthodique et continue, à son amélioration, notamment par l'institution d'un livre généalogique, ou Herd-Book, sur lequel sont inscrits les reproducteurs mâles et femelles qui auront été admis suivant des conditions spéciales prévues par le règlement intérieur.

La société du Herd-Book comprend trois sortes de membres :

1° Des membres individuels.

2° Des Associations agricoles.

3° Des membres donateurs.

Elle est administrée par un conseil d'administration composé de 15 membres élus par l'assemblée générale. En outre, sont adjoints à ce conseil comme membres de droit :

a) Les présidents des offices agricoles régionaux de l'Est, de l'Est central, ou leurs délégués.

b) Les inspecteurs généraux de l'agriculture des régions de l'Est et de l'Est central.

c) Les directeurs des services agricoles des départements comprenant une ou plusieurs associations adhérentes à la société.

Aire géographique

Au début, l'aire géographique du Herd-Book était restreinte au département du Doubs, au territoire de Belfort et, dans le département de la Haute-Saône, aux cantons d'Héricourt et de Villersexel; aujourd'hui elle n'est pas limitée, et son action peut s'étendre partout où la race montbéliarde est représentée.

Règlement intérieur du Herd-Book
Admission et inscription des animaux

Article premier. — Il est tenu au siège de la Société deux livres d'inscription au Herd-Book, l'un pour les animaux mâles, l'autre pour les animaux femelles, ainsi qu'un livre pour le jeune bétail provenant exclusivement de parents déjà inscrits aux livres précédents.

Art. 3. — Les inscriptions au H.-B. comprennent :

1° des inscriptions initiales;

2° des inscriptions de descendance.

A partir d'une date qui sera fixée par le Conseil d'administration, il ne sera plus fait que des inscriptions de descendance.

Art. 4. — Pour être admis à l'inscription sur le Herd-Book, au titre initial, les animaux doivent être présentés à l'examen d'une Commission composée d'au moins deux membres figurant sur une liste dressée chaque année par le Conseil d'administration de la Société.

Toutefois, où il existe des Syndicats d'Elevage adhérents à la Société, un seul de ces membres pourra opérer avec l'aide de deux experts des Syndicats d'Elevage préalablement proposés par les Unions ou Fédérations de Syndicats d'Elevage et agréés par le Conseil d'administration de la Société.

Nulle personne ne pourra intervenir dans l'examen et l'appréciation de ses propres animaux.

Art. 5. — Pour être présentés à l'examen d'admission au titre initial, les taureaux doivent être âgés d'au moins un an, et les femelles avoir fait un veau.

Art. 6. — L'examen est fait d'après la méthode de pointage à l'aide de la table suivante, qui ne pourra être modifiée qu'après entente entre le Conseil d'administration de la Société et le Conseil d'administration de l'Union des Syndicats d'Elevage du Doubs.

Art. 7. — Pour être admis à l'inscription au titre initial, les taureaux doivent obtenir 70 points et les vaches au moins 68, avec au moins la note 7 pour la robe et au moins la note 5 pour chacune des autres notations de détail.

Art. 8. — Les opérations d'admission peuvent se faire en tous temps, mais plus spécialement à l'issue des con-

cours où sont exposés des animaux de race montbéliarde quand les membres de la Commission ou les experts des Syndicats d'Elevage sont en nombre suffisant.

Table de Pointage

Parties du corps et caractères à examiner	Notes de 0 à 10	Coefficients Taureaux	Coefficients Vaches
Tête et cornage		10	10
Encolure, poitrine, épaule		8	6
Sangle et côte		10	8
Ligne de dessus		8	5
Rein et flanc		4	3
Bassin, hanches, croupe, cuisses, lotte		10	8
Attache de la queue		6	5
Membres antérieurs		4	5
Membres postérieurs		6	5
Aplombs, allures		5	5
Robe, caractères de race		8	5
Harmonie et ensemble		10	»
Développement général		6	7
Profondeur relative du bassin		»	6
Mamelles, veines laitières, trayons		»	15
Ecusson		»	6
Peau (souplesse et onctuosité, aspect cireux)		5	6
Totaux		100	100

En dehors des concours, tout propriétaire qui désire faire examiner ses animaux en vue de leur inscription doit adresser une demande écrite et signée au siège de la Société et prendre à sa charge les frais de déplacement des membres de la Commission.

Art. 9. — Les inscriptions de descendance, pour les sujets issus de parents inscrits au Herd-Book, sont subordonnées aux mêmes conditions que les inscriptions initiales jusqu'à la troisième génération.

Les sujets qui comptent au moins générations d'as-

cendants, tous inscrits, peuvent être admis de plein droit sans examen préalable, à condition que l'ascendance puisse être rigoureusement établie au moyen des cartes de saillie et des déclarations de naissance parvenues en temps voulu au siège de la Société pour tous les animaux de la lignée.

Art. 10. — *Marquage.* — Les animaux admis à l'inscription sont identifiés par un signalement précis et détaillé relatant notamment la couleur prédominante de la robe, la couleur de la tête si elle est toute blanche, ou, le cas échéant, la présence d'une ou de deux lunettes, et un ou deux signes particuliers bien nets placés à des places bien déterminées.

Chaque animal admis est marqué à l'oreille droite au moyen d'un double bouton métallique dont les tiges sont rivées, un des boutons porte l'inscription « Montbéliard H.-B. » et l'autre une lettre de série et un numéro.

Art. 11. — *Droits d'inscription.* — Les droits d'inscription sont fixés à 10 fr. par taureau et 5 fr. par vache exigibles aussitôt après l'examen de la Commission d'admission.

Livres et Certificats d'inscription

Art. 12. — Sur les livres d'inscription, ou Herd-Book, une feuille est consacrée à chaque animal.

Le numéro de pagination du livre est le numéro d'inscription de l'animal.

On y inscrit, au recto, le nom, le sexe, l'âge ou la date et le lieu de naissance, l'ascendance (si elle est connue), le signalement et le pointage de l'animal, le numéro du bouton, le nom et l'adresse du propriétaire, ainsi que les mutations successives, la date et le lieu d'admission, et le nom des membres de la Commission d'examen.

Le verso est consacré au pedigree de l'animal, à l'ins-

cription des récompenses qu'il a obtenues dans les concours, et, pour les vaches, aux résultats du contrôle laitier.

Art. 13. — L'inscription d'un animal au Herd-Book donne le droit au propriétaire à la délivrance gratuite d'un certificat d'inscription relatant le nom, le numéro, le sexe, l'âge, le signalement de l'animal, le nombre total de points qu'il a obtenus et le pedigree.

Inscription du jeune bétail
Cartes de saillie et Déclarations de naissance

Art. 14. — Sur le livre du jeune bétail sont inscrits au fur et à mesure de leur naissance, les veaux provenant de père et de mère inscrits au Herd-Book.

A cet effet il est délivré, à tout détenteur de taureau inscrit, un carnet à souches de cartes postales qui doivent être utilisées à la fois comme cartes de saillie et pour les déclarations de naissance.

Lorsqu'une vache inscrite au Herd-Book est conduite à la saillie d'un taureau également inscrit, le propriétaire de la vache présente son certificat d'inscription au détenteur du taureau; le détenteur du taureau vérifie le signalement et le numéro du bouton de la vache et délivre, séance tenante, au propriétaire, une carte postale après avoir rempli la partie devant servir de certificat de saillie ainsi que la souche du carnet.

Les certificats de saillie doivent être numérotés et datés rigoureusement et doivent être délivrés dans l'ordre chronologique des saillies.

Le propriétaire de la vache doit conserver avec soin la carte postale et, dans les trois jours qui suivent le vêlage, il l'envoie, sous sa responsabilité personnelle au siège de la Société après avoir rempli la partie réservée à la déclaration de naissance; il doit y porter un signalement suffisamment détaillé du veau, notamment en ce

qui concerne la couleur de la tête, et, s'il y a lieu, le nombre et la répartition des lunettes et autres taches de la face et des joues.

Dès réception de la carte, le secrétaire vérifie les renseignements qu'elle porte, les transcrit sur le livre du jeune bétail et envoie au propriétaire un bulletin d'origine.

Contrôle

Art. 15. — Le Conseil d'administration peut, à toute époque de l'année, faire vérifier sur place la délivrance des certificats de saillie et les déclarations de naissance, les membres de la Société sont tenus de se prêter à ce contrôle qui peut être confié soit aux membres des bureaux des Associations adhérentes à la Société (Syndicats d'élevage, Comices, etc...) soit à un agent appointé spécialement à cet effet.

Art. 16. — Toute fausse déclaration ou tentative de tromperie sera punie de l'exclusion de la Société du délinquant et de la radiation du Herd-Book de tous les animaux lui appartenant sans préjudice de poursuites judiciaires.

Art. 17. — Pour les animaux inscrits sur les livres zootechniques des Syndicats d'Elevage, afin de ne pas faire double emploi avec les papiers délivrés par ces Syndicats, il ne sera pas délivré de papiers spéciaux du Herd-Book, mais il sera apposé sur les papiers des Syndicats un timbre à l'encre indélébile indiquant que l'animal est inscrit au Herd-Book, la date et le numéro de son inscription et le numéro du bouton.

Art. 18. — Les Associations adhérentes à la Société sont tenues de fournir chaque année, dans le courant du mois de janvier, la liste nominative complète de leurs membres.

Art. 19. — Chaque année, au mois de janvier, il sera procédé au récollement des reproducteurs inscrits au Herd-Book, et la liste en sera publiée.

Art. 20. — Les animaux inscrits à l'ancien Herd-Book pourront, sur la demande de leur propriétaire, être inscrits d'office au titre initial sur le nouveau Herd-Book.

Actuellement, le Herd-Book est *ouvert* pour toutes nouvelles inscriptions dites inscriptions initiales ou inscriptions d'origine, mais à partir d'une date qui sera fixée par le conseil d'administration, il ne pourra être fait sur le Herd-Book que des inscriptions de descendance, c'est-à-dire que seuls seront admis au Herd-Book les animaux descendants de père et mère déjà inscrits, autrement dit le livre sera *fermé*.

Union des Syndicats d'Elevage

Historique

Les résultats merveilleux obtenus à l'étranger, et particulièrement en Suisse, par les Syndicats d'élevage, engagèrent quelques éleveurs à provoquer dans le département du Doubs, la création d'institutions analogues.

En 1901, non sans difficultés, deux syndicats furent créés. Peu à peu d'autres furent fondés, et, afin de leur imprimer une orientation uniforme, ils se groupèrent en association. En 1903 fut fondée par l'Union de douze syndicats l' *Association Générale des Syndicats d'Elevage du Doubs*, qui, en 1912, prit le nom d'Union des Syndicats d'Elevage du Doubs.

Depuis sa fondation, le nombre des syndicats de l'Union a augmenté progressivement comme le montrent les chiffres suivants :

Années	Nombre de Syndicats	Années	Nombre de Syndicats
1903	12	1921	81
1907	15	1924	85
1910	20	1925	84
1912	36	1926	88
1913	64	1927	89
1914	77	1928	90
		1929	90

A son début, cette association eut son existence menacée; certains syndicats constitués à grand'peine ne tardèrent pas à disparaître. En effet, durant cette période, les syndicats d'élevage ne recevant aucune subvention étaient abandonnés à leurs propres ressources. De plus, les esprits, peu préparés, étaient indifférents, et souvent même réfractaires, à toute idée de groupement, en vue de l'amélioration rationnelle du bétail, ce qui créait un gros obstacle au bon développement de cette fondation.

Plus tard, grâce aux diverses subventions accordées, le nombre des syndicats s'est accru, et actuellement l'Union des Syndicats d'Elevage du Doubs se trouve dans une situation tout à fait prospère.

But du Syndicat d'Elevage

Si beaucoup d'éleveurs croient encore que le but des Syndicats d'Elevage est de leur procurer un bon

taureau dont le prix de la saillie soit le plus bas possible, d'autres au contraire ne s'arrêtent plus à ces idées simplistes.

Ils considèrent avec raison que le but des Syndicats d'Elevage doit être l'*amélioration rationnelle du bétail*. Cette amélioration ne peut être obtenue que par une *sélection méthodique et continue des reproducteurs*, et elle implique :

1° L'entretien de bons taureaux.

2° La conservation des meilleures vaches.

3° La tenue des livres zootechniques.

4° L'élevage et la conservation de veaux d'élite issus de parents inscrits sur les livres zootechniques.

Organisation des Syndicats d'Elevage

Les Syndicats d'Elevage sont régis par la loi du 21 mars 1884 sur les syndicats professionnels. Sept personnes suffisent pour constituer un Syndicat d'Elevage. En réalité ce n'est pas tant le nombre des membres qu'il y a lieu de considérer que celui des vaches leur appartenant.

Le principal agent d'amélioration du bétail étant le taureau, chaque syndicat doit avoir un nombre suffisant de vaches pour nécessiter le service et l'entretien d'un taureau de choix, mais il ne faut pas que le nombre de vaches pour un taureau soit exagéré. Un taureau ne devrait pas faire plus de cent saillies par an, ce qui exige plusieurs taureaux si le syndicat est important. De plus les saillies devraient se répartir à peu près régulièrement, ce n'est malheureusement pas le cas dans la région où la plus grande partie des

vêlages ont lieu l'hiver, ce qui contraint le taureau à effectuer plusieurs saillies par jour à certaines époques.

En principe, le taureau devrait être la propriété du syndicat. Il peut être mis en pension chez un des membres pour un prix forfaitaire, et suivant une convention stipulant les charges et devoirs du détenteur.

Le choix du détenteur peut être décidé par le Président ou par voie de soumission. Dans ces conditions, le taureau reste la propriété du syndicat, et celui-ci fixe le prix des saillies, soit au début, soit à la fin de l'exercice, et en recouvre le montant.

Pour ne pas avoir de difficultés avec le détenteur, qui, n'étant pas propriétaire du taureau, pourrait ne pas le soigner convenablement, certains Syndicats, après avoir acheté un taureau à leur convenance, le revendent aux enchères, en imposant à l'acquéreur certaines conditions réglementant notamment le nombre et le prix des saillies.

Si l'achat en commun du taureau est à conseiller, il ne saurait cependant être imposé comme une règle absolue, et l'expérience a montré que des taureaux particuliers, à condition qu'ils soient de choix, peuvent rendre d'aussi grands services que les taureaux propriétés des syndicats.

Chaque Syndicat est autonome et doit régler lui-même les détails de son organisation, en tenant compte toutefois de l'expérience des syndicats plus anciens pour ne pas s'exposer à des déboires qui pourraient mettre en jeu son existence.

Ressources des Syndicats

En premier lieu, les ressources des Syndicats sont constituées par les subventions qui peuvent être accordées soit par les communes, soit par le département, soit enfin par l'Etat. Ces dernières sont les plus importantes. Il est à remarquer que l'appât de ces subventions a amené l'éclosion d'une foule de ces Associations qui, dans les diverses régions de la France, suivant l'expression courante, « ont poussé comme des champignons ».

En dehors des subventions, il y a lieu de considérer que le prix des saillies revient aux syndicats.

De plus, les membres du syndicat d'élevage doivent, comme dans toute autre société, payer une cotisation. L'administration demande même qu'il y ait deux sortes de cotisations, une par syndiqué et une par animal.

Les subventions de l'Etat ne doivent être considérées que comme un encouragement, et la meilleure utilisation paraît être de les répartir sous forme de primes d'entretien ou de conservation entre les meilleurs reproducteurs mâles et femelles; de primes d'encouragement à l'élevage des veaux d'élite, ou encore de primes de saillie aux meilleures vaches, conduites à des taureaux de choix.

Rôle de l'Union

Bien qu'autonomes, les Syndicats d'Elevage du Doubs ont reconnu la nécessité de se grouper en une Union départementale pour coordonner leurs moyens

d'action, et il n'y a pas de syndicat d'élevage dans ce département qui, sitôt créé, n'ait demandé son affiliation à cette Union.

Dans sa circulaire du 8 décembre 1916, Monsieur le Ministre de l'Agriculture disait :

« L'Union des Syndicats d'Elevage qui fonctionne avec unité de vues, a pour but de renforcer l'action syndicale afin de lui faire produire tous ses fruits.

C'est elle qui indique les règles de la sélection, qui fixe les conditions de l'inscription des femelles aux livres généalogiques et zootechniques, qui contrôle les notations et inscriptions, afin d'assurer la concordance entre les opérations des divers Syndicats fédérés.

C'est elle encore qui attribue les primes de conservation ou de recommandation aux reproducteurs de grande valeur pouvant influer sur l'avenir de la race; qui organise les épreuves de productivité (laitières et beurrières), les inspections d'étables, les concours intersyndicaux; qui assure la propagande et l'achalandage par la publicité, les photographies, les expositions, les marchés, concours, etc...

Entre temps, l'Union doit donner à ses sociétaires des conseils et des directions techniques, intervenir dans les questions d'hygiène, d'alimentation et de régime ».

Expertises

L'Union organise dans chaque Syndicat des expertises annuelles. Celles-ci consistent dans des concours itinérants du 1er degré. Elles ont pour but d'indiquer aux éleveurs les animaux susceptibles d'améliorer la

race, et par conséquent, ceux qui doivent être gardés de préférence pour la reproduction.

Ces expertises ont lieu en avril-mai; toutefois, la deuxième quinzaine d'avril est la période la plus propice, la saison y est assez clémente pour que les opérations aient lieu en plein air; c'est aussi l'époque où les cultivateurs sont le moins occupés par les travaux des champs et où le bétail n'est pas encore mis au pâturage.

Les animaux sont rassemblés et rangés par catégorie, de manière à donner à l'ensemble l'aspect d'un véritable concours.

Il existe cinq catégories :

1re *catégorie.* — Vaches déjà admises et génisses déjà admises n'ayant pas encore vêlé.

2e *catégorie.* — Taureaux âgés de plus d'un an déjà admis ou non.

3e *catégorie.* — Vaches non encore admises. (Cette catégorie comprend les génisses déjà admises mais qui ont vêlé et qui par suite sont devenues vaches).

4e *catégorie.* — Génisses âgées de plus d'un an n'ayant pas encore vêlé et n'ayant pas encore été admises.

5e *catégorie.* — Veaux mâles ou femelles âgés de moins d'un an, présentés avec un bulletin de naissance.

Les animaux étant présentés un par un, le secrétaire du syndicat prend leur signalement et les experts les examinent à l'aide de tables de pointage en se servant de carnets de pointage.

Table de Pointage

Parties du corps et carartères à examiner	Coefficients			Notes de 0 à 10
	Taureaux	Vaches	Génisses	
—	—	—	—	—
Tête et cornage	10	10	10	
Encolure, poitrine, épaule	8	6	6	
Sangle et côte	10	8	10	
Ligne de dessus	8	5	6	
Rein et flanc	4	3	4	
Bassin, hanches, croupe, cuisses, culotte	10	8	10	
Attache de la queue	6	5	5	
Membres antérieurs	4			
Membres postérieurs	6	5	5	
Aplombs, allures	5	5	5	
Robe, caractère de race	8	5	5	
Harmonie et ensemble	10	»	»	
Développement général	6	7	7	
Profondeur relative du bassin	»	6	6	
Mamelles, veines, trayons	»	15	10	
Ecussons	»	6	6	
Peau (souplesse et onctuosité, aspect cireux	5	6	5	
Totaux	100	100	100	

Les veaux sont appréciés par une note d'ensemble allant de 0 à 10.

Pour être admis, les taureaux doivent obtenir 70 points sans aucune note de détail inférieure à 6, et les vaches et génisses 66 points sans aucune note de détail inférieure à 5.

Livres en usage dans les Syndicats d'Elevage et à l'Union

Les divers livres des Syndicats d'Elevage ou de l'Union, sont :

Les livres zootechniques.
Les notices zootechniques.
tenus par l'Union.

Les carnets de saillies.
tenus par les détenteurs de taureaux.

Les registres des naissances.
Le relevé des épreuves de lactation.
Les comptes-rendus des réunions.
tenus par les secrétaires des syndicats.

Les livres de caisse.
Les carnets de reçus.
tenus par les trésoriers.

Les livrets individuels.
tenus par les propriétaires.

Les livres zootechniques. — Ce sont des registres sur lesquels sont inscrits les taureaux et les vaches qui ont obtenu le nombre de points requis.

Les génisses ne sont inscrites sur les livres zootechniques qu'après le pointage qui suit leur premier vêlage.

Dans ces livres, un feuillet de deux pages est consacré à chaque animal, et le numéro d'ordre du feuillet devient le numéro d'inscription de l'animal.

Dans chaque feuillet, on doit retrouver tous les renseignements concernant l'animal auquel il se rapporte : nom, date et lieu de naissance, note de l'Union (c'est-à-dire le nombre de points obtenus), les noms, numéros et syndicats d'origine des père et mère, les dates d'inscription et de sortie du syndicat, le signalement, le pointage, les mensurations principales, les récompenses obtenues aux différents concours, l'ascendance zootechnique, le nom du propriétaire, la

cause de la sortie du syndicat et, en outre, pour les vaches, les renseignements concernant les vêlages et le pouvoir laitier.

Les notices zootechniques. — Ce sont les papiers d'origine des animaux nés dans les syndicats de parents de choix. Les notices zootechniques ne sont délivrées que pour des animaux provenant à la fois de taureaux et de vaches déjà inscrits sur les livres zootechniques. Les génisses sont pourvues de la notice lorsqu'elles sont devenues vaches et inscrites sur les livres zootechniques. Ces notices, attestant l'origine, donnent une plus-value aux animaux.

Les carnets de saillie. — Avant la guerre, les détenteurs de taureaux délivraient des cartes de saillie détachées d'un carnet à souches spécial. Ces cartes de saillies devaient être collées dans le livret individuel de la vache saillie.

Ce procédé n'a pas donné les résultats qu'on attendait; les cartes, mal collées, se détachaient du livret, et se perdaient fréquemment.

Avec le nouveau livret individuel, comme il est indiqué plus loin, il est cependant possible d'avoir un certificat de saillie indispensable pour garantir l'origine du veau. Le détenteur possède néanmoins un carnet de saillie sur lequel il note au fur et à mesure toutes les saillies effectuées par son taureau.

Registre des naissances. — C'est un registre à souches qui permet au secrétaire du syndicat de délivrer au propriétaire de l'animal nouveau-né un bulletin de naissance qui sert de papier d'origine à l'animal,

en attendant la délivrance d'une notice zootechnique.

— *Le relevé des épreuves de lactation.*

Nous traiterons plus loin le contrôle laitier, car dans le département du Doubs le syndicat de contrôle laitier est organisé par l'Union des Syndicats d'Elevage.

Les comptes-rendus des réunions. — Chaque année, au mois de mars, a lieu à Besançon, à la maison de l'Agriculture, l'assemblée générale de l'Union des Syndicats d'Elevage du Doubs.

Un compte-rendu de la séance est fait et envoyé à tous les syndicats du département.

Nous ne nous arrêterons pas sur les livres de caisse et carnets de reçus tenus par les trésoriers, et arriverons à la question des livrets individuels.

Les livrets individuels. — Les livrets individuels sont établis par l'Union, pour chaque vache ou génisse ayant obtenu à une expertise annuelle au moins 66 points sans aucune note inférieure à 5.

Le livret est tenu par le propriétaire sous sa propre responsabilité; il doit accompagner l'animal lorsque celui-ci est conduit soit à la saillie, soit à toute expertise ou à tout concours du Syndicat ou de l'Union.

En cas de vente de l'animal, le livret est remis à l'acheteur.

Pour les génisses n'ayant pas encore vêlé, le livret n'est remis qu'à titre provisoire; il l'est définitivement une fois que la génisse devenue vache a obtenu, à l'expertise, le nombre de points suffisants.

Au milieu du livret se trouvent un certain nombre

de cartes détachables dont le recto sert de carte de saillie et le verso de déclaration de vêlage.

Ces cartes, dûment remplies et détachées au fur et à mesure, sont remises au secrétaire du syndicat qui après les avoir vérifiées les enverra au Siège de l'Union.

En échange de ces cartes, les secrétaires des Syndicats délivrent aux propriétaires des bulletins de naissance qui constituent les premiers papiers d'origine des animaux.

L'Union des Syndicats d'Elevage et le Herd-Book

La tenue du Herd-Book est confiée, depuis 1920, à l'Union des Syndicats d'Elevage. Pour les animaux inscrits au Herd-Book appartenant à un syndicat d'élevage, afin d'éviter tout double emploi, seuls sont délivrés les documents émanant de l'Union des Syndicats d'Elevage en y relatant à l'aide d'une estampille spéciale, l'inscription au Herd-Book.

Ces deux institutions visent le même but, l'amélioration du bétail, et actuellement marchent parallèlement. Les syndicats d'élevage doivent être les principaux pourvoyeurs du Herd-Book, les deux œuvres doivent se compléter; les syndicats d'élevage doivent produire de bons sujets, le Herd-Book en marque l'élite et doit être en somme le Livre d'or des Syndicats d'Elevage.

Depuis 1929, tous les animaux adultes pour être inscrits aux syndicats doivent être marqués au Herd-Book.

Le Syndicat de Controle Laitier

Le contrôle laitier est organisé dans le Doubs par l'Union des Syndicats d'Elevage. Son but est, comme nous le savons, de sélectionner les animaux en ne conservant pour la reproduction que les sujets les meilleurs laitiers.

En dehors du contrôle effectué dans les concours spéciaux de races et au concours général de Paris, les Offices agricoles l'organisent également dans les divers départements où se pratique l'élevage de la race montbéliarde.

Un contrôleur rétribué va dans chaque étable une fois par mois; là il assiste aux 2 traites de la journée (à remarquer que parfois 3 traites sont pratiquées, une le matin, une le midi et une le soir); il pèse les seaux de lait et prélève un échantillon de chacun d'eux.

Par la méthode Gerber, il recherche ensuite la teneur en matière grasse de ce lait. Après 10 passages annuels dans chaque étable, il établit par des calculs la production annuelle exprimée en kilogs de lait et en kilogs de beurre.

Tous les ans, les animaux inscrits au Syndicat de contrôle laitier sont classés d'après leur production au moyen d'une échelle de pointage dont le maximum est 100. Des primes de 1 fr. 20 par point obtenu sont attribuées aux cultivateurs qui, soumettant leurs vaches au contrôle, hébergent à leurs frais le contrôleur. Chez les autres cultivateurs la prime n'est que de 0 fr. 80 par point.

Jusqu'ici, le contrôle laitier a eu de très bons effets;

il a permis de sélectionner les meilleures vaches et de rejeter de la reproduction celles ne produisant qu'insuffisamment.

En 1924, 52 vaches ont été primées, dont la première avait donné au cours de sa lactation 6.120 kgs de lait dosant en moyenne 4,9 % de matière grasse.

En 1925, 75 vaches ont été primées, la première ayant fourni au total 6.690 kgs de lait dosant 3,9 % de matière grasse.

En 1927 la vache, classée n° 1, dont le pointage a atteint 92,07, a produit 7.383 kgs de lait représentant 349 kgs 2 de beurre. 13 vaches ont fourni plus de 5.000 kgs de lait, et 46 plus de 4.000 kgs.

Ces différents chiffres montrent combien le rôle du contrôle laitier est efficace dans l'amélioration de la race.

Un certificat de contrôle laitier est délivré aux vaches primées, et les sujets issus de ces femelles (génisses ou taurillons) acquièrent de ce fait une plus-value de 4 à 500 francs.

Les cultivateurs comprenant tout l'avantage qu'il y a pour eux à accepter le contrôle laitier commencent à se soumettre aux exigences et aux charges de ce contrôle. Actuellement le contrôle laitier s'étend à plus de 300 femelles.

L'Office agricole

Les Offices agricoles ont été créés par la loi du 6 janvier 1919 en vue d'intensifier la production agricole et d'assurer son développement. Ces institutions

ont pour but d'améliorer les méthodes de production, notamment par l'organisation de Centres d'expérimentation et de vulgarisation et par le développement des Associations agricoles.

Une grande latitude est laissée aux Offices agricoles. Des directives d'ordre général sont données par le Ministère, et c'est aux Offices eux-mêmes qu'il appartient de les adapter à leur département.

L'Office agricole du Doubs joue un grand rôle dans l'amélioration du bétail montbéliard. Il organise des concours de telle façon qu'il en résulte un véritable enseignement pour les concurrents et les visiteurs et que les encouragements vont aux cultivateurs les plus méritants.

Les primes sont attribuées aux animaux primés dans les concours cantonnaux :

Elles consistent :

1° en primes de mérite, qui comportent une partie fixe attribuée à tout animal qui a obtenu au moins 66 points sur 100, et une majoration de 3 francs par point au-dessus de 66;

2° en primes de classement attribuées aux quatre premiers animaux de chaque catégorie;

3° en primes de championnat aux meilleurs animaux présentés dans l'ensemble de tous les concours du département.

En résumé, les Offices agricoles ont le même but que les Syndicats d'élevage, le Herd-Book et le Contrôle laitier; il ne faut donc pas assigner une limite précise à l'activité de chacune de ces institutions, elles se complètent en vue de l'amélioration méthodique du bétail.

La race montbéliarde et la race tachetée de l'Est

Au Concours général de Paris, en 1889, le nom de Race montbéliarde était officiellement admis pour la tribu améliorée de la race comtoise.

Il est regrettable, peut-être, qu'une dénomination aussi locale, ait été donnée à cette race. C'est évidemment là, l'une des causes pour lesquelles d'autres régions, qui sélectionnent le bétail indigène dans le même sens que les éleveurs de la race montbéliarde, réclament aujourd'hui, une dénomination géographique différente. Il eût certainement été préférable, comme l'avait proposé Henry Sagnier, de lui donner, pour marquer son perfectionnement, le nom de « Race Comtoise améliorée »; cette dénomination, s'appliquant à une aire géographique plus étendue.

Toutefois, il faut reconnaître que le nom de « Race Montbéliarde » a été choisi, précisément, pour marquer la différenciation entre la population ainsi créée, et celle très variée et diverse qui existait dans la région, appelée actuellement « Tachetée de l'Est ».

Si, au point de vue ethnique, la parenté entre ces deux races est indéniable, il n'en est pas moins vrai

qu'il existe entre les deux une séparation très marquée, en raison de l'homogénéité dans la conformation, dans la robe, et dans les aptitudes, dont jouit la race montbéliarde. Celle-ci a une robe franchement pie-rouge, la tachetée de l'Est possède une robe, dont la teinte va du pie-rouge vif au pie froment.

Les variations dans le format sont beaucoup moins étendues chez la montbéliarde. Son amélioration a été faite uniquement par la méthode de sélection au sein même de la race; dans le perfectionnement de la race tachetée, l'action de la sélection s'est exercée faiblement; par contre le croisement avec des sujets de race étrangère a été et est encore grandement employé.

Sans vouloir attribuer à l'homogénéité des animaux montbéliards des qualités exceptionnelles, il est rationnel d'admettre que c'est là un attribut digne d'être considéré, puisqu'il est le témoignage d'un effort long et méthodique des éleveurs.

Revenons à la question de la dénomination, et posons nettement le problème tel qu'il se présente.

Les éleveurs de la race tachetée veulent englober sous un même nom tous les animaux tachetés de l'Est de la France.

Par contre, les éleveurs de la race montbéliarde veulent conserver à leur race son autonomie. En 1920, considérant que la dénomination de race montbéliarde, constitue pour eux une « marque d'origine » et que sa modification ou sa suppression serait de nature à leur porter un grave préjudice, ils ont émis le vœu suivant :

« Que le nom de race montbéliarde soit maintenu

sans modification pour le bétail pie-rouge de l'Est amélioré ».

Les partisans de l'unification présentent plusieurs arguments :

a) les résultats heureux enregistrés à l'étranger et en France à la suite de la condensation des noms et de l'uniformisation des types;

b) l'origine commune de tous les animaux tachetés;

c) la singulière propriété commune à tous les animaux de ce type, et se manifestant par une tendance au blondissement de la robe, à l'atténuation de la couleur.

Dans la race tachetée, la pâleur de la robe est très appréciée; aussi les éleveurs cherchent-ils à perfectionner leur race en introduisant des animaux à robe très blonde : le Simmenthal en particulier. Or quelles sont les conséquences de ce croisement? Si le facteur couleur intervient peu, il en est d'autres au contraire tels que la taille, l'ossature, le tempérament qui jouent un grand rôle. La race Simmenthal est une bonne race laitière, mais qui a le défaut d'être née sur des pâturages plantureux, dont l'herbe abondante est riche en principes nutritifs. Elle est grande, elle a un squelette puissant. Elle offre donc des exigences qui ne peuvent être toujours satisfaites dans un milieu nouveau. En outre, l'infusion de ce sang étranger est de nature à troubler toute l'économie, tout l'équilibre du bétail tacheté rouge. Aussi, cette introduction systématique ne serait-elle pas à conseiller.

Pourquoi alors ne pas recourir, pour améliorer le bétail tacheté de l'Est, aux sujets montbéliards vrai-

ment perfectionnés, et dont l'adaptation au milieu est réalisée?

De cette façon, cette amélioration se ferait sans heurt, puisqu'elle se pratiquerait pour ainsi dire dans l'indigénat.

A considérer impartialement le problème, il semble que la conciliation entre les partisans de l'une et l'autre race, pourrait se faire sur le terrain de l'unification. A l'examen de ce qui s'est passé en Normandie et dans le Charolais nous constatons que les éleveurs ont en tout bénéfice à se mettre d'accord.

Pour arriver à ce résultat dans l'Est, chacun doit y mettre du sien. Les éleveurs du tacheté doivent reconnaître que le montbéliard est en avance, en avance même d'une quarantaine d'années, et qu'ils ont intérêt à le prendre comme modèle et à y puiser des éléments améliorateurs.

De leur côté les éleveurs du montbéliard n'ont qu'à gagner à s'entendre avec leurs voisins qui doivent devenir leurs meilleurs clients.

En définitive, la fusion des deux races sous une appelation unique, comme le propose le professeur Dechambre, est à envisager :

« *Race bovine tachetée rouge de l'Est de la France,*
« avec création d'une section spéciale pour les mont-
« béliards; section spéciale et provisoire, destinée à
« disparaître dans un avenir plus ou moins rappro-
« ché, lorsque la sélection méthodique poursuivie
« dans le sens de l'homogénéisation rendra cette dis-
« parition nécessaire ce pourra être dans le moment

« où le Herd-Book sera fermé. Cette éventualité n'ap-
« paraît de toute manière comme réalisable que dans
« un temps assez long; il est fort probable qu'à ce
« moment-là, la mesure s'imposera d'elle-même et
« sans difficulté; l'amélioration ayant été poursuivie
« vers l'obtention d'un modèle de plus en plus voisin
« du Montbéliard lui-même. »

Conclusions

I. — La race bovine montbéliarde constitue le type épuré et amélioré de la race tachetée de l'Est de la France.

II. — Cette race a été obtenue essentiellement par sélection; grâce à cette méthode, elle a réalisé d'importants progrès; on peut la considérer comme une race vraiment bonne laitière, possédant aussi d'intéressantes aptitudes pour la production de la viande et du travail.

III. — La grande faculté d'acclimatement fait qu'elle est l'objet d'une grande exportation.

IV. — La race montbéliarde doit être considérée comme l'élément améliorateur du bétail tacheté de l'Est. Elle possède en effet une adaptation au milieu que l'on ne saurait trouver le plus souvent chez les animaux importés de l'étranger.

Vu : Le Directeur
de l'Ecole Vétérinaire de Lyon
par intérim,
Dr BALL

Vu : Le Doyen,
JEAN LÉPINE.

Le Professeur
de l'Ecole Vétérinaire,
E. LETARD.

Le Président de la Thèse,
Dr LATARJET.

Vu et permis d'imprimer :
Lyon, le 25 Janvier 1930.
Le Recteur, Président du Conseil de l'Université,
J. GHEUSI.

Bibliographie

BORIE Victor. — Animaux de la ferme, espèce bovine, 1863.

CANOZ Christian. — Le bétail franc-comtois peut-il constituer une race? (Thèse agricole, 1928).

COLLAUD Jules. — Contribution à l'étude des origines, de l'histoire et des caractères craniens du bétail bovin tacheté de Suisse (Thèse Zurich, 1928).

DECHAMBRE. — Traité de Zootechnie (Tome I : Zootechnie générale; tome II: Les Bovins).

— La population actuelle de la Haute-Saône et son amélioration (*Revue de Zootechnie*, avril 1929).

FARINES. — La race montbéliarde et son Herd-Book, 1923.

GARAPON. — La race bovine montbéliarde, son passé, son présent, son avenir (*Revue de Zootechnie*, mars 1926).

LETARD. — Cours de Zootechnie, Ecole Vétérinaire de Lyon, année scolaire 1928-29.

ROUSSEAU. — Le département du Jura, ses bovins (Thèse Alfort, 1926).

SANSON. — Economie du Bétail, 1868. La Race Jurassique (vol. n° 4).

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos..... 7
Introduction..... 9
Le Milieu..... 11
Origine..... 15
Historique..... 17
Essais d'amélioration du bétail comtois..... 21
Formation de la race bovine montbéliarde.... 25
Standart et conformation..... 27
Aptitudes..... 33
Exploitation et élevage..... 39
Extension et exportation..... 41
Amélioration { Le Herd Book..... 44
L'Union des Syndicats d'Elevage. 51
Le Contrôle laitier..... 63
L'Office Agricole..... 64
La Race montbéliarde et la race tachetée de l'Est. 67
Conclusions..... 73
Bibliographie..... 75

Bosc Frères et Riom, 42, Quai Gailleton. - Lyon